



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 70398

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la contractualisation de la maison familiale du Château-d'Olonne. La maison familiale du château d'Olonne en Vendée a été créée en 1997 avec l'aide de plusieurs autres associations, et particulièrement celle de l'institut de Saint-Florent-des-Bois. Elle fonctionne en annexe de cet institut avec une formation BEPA services « vente de produits frais ». C'est la trentième association du département, encouragée par la fédération départementale, car elle répond aux nombreux besoins de formation en Vendée. Cependant cet organisme n'est toujours pas contractualisé ce qui pose de nombreux problèmes, en particulier sur le plan administratif. Voilà trois ans qu'une demande de contractualisation a été déposée et, malgré l'avis favorable du conseil régional de l'enseignement agricole, aucune avancée n'a été constatée à ce jour. Considérant que chaque association est autonome et qu'en l'espèce la maison familiale rurale du Château-d'Olonne reçoit une subvention grâce au fonctionnement en annexe de Saint-Florent-des-Bois, il s'agirait simplement de matérialiser un transfert de formation existante, déjà contractualisée et donc sans incidence financière sur le budget de l'Etat. Outre l'aspect strictement juridique, il rappelle que la création d'une maison familiale rurale revient à conférer la possibilité à de nombreuses familles et professionnels de s'engager, mais c'est aussi rendre effectif le principe d'aménagement du territoire. Il lui demande donc quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'ensemble du dossier relatif à la préparation de la rentrée 2002 a été examiné conformément aux procédures liées à l'évolution des structures pédagogiques et au regard des objectifs définis dans la loi d'orientation agricole et le troisième schéma prévisionnel national des formations. Seuls les dossiers qui ont reçu un avis favorable du comité régional de l'enseignement agricole et du directeur régional de l'agriculture et de la forêt ont été examinés au niveau national. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a donné son accord pour la contractualisation de la maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de Château-d'Olonne (Vendée). Cette création permet le transfert, à Château-d'Olonne, du cycle de formation conduisant au brevet d'études professionnelles agricoles « vente de produits frais » qui fonctionne actuellement à l'institut rural d'éducation et d'orientation de Saint-Florent-des-Bois (Vendée).

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70398

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7170

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1391